



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 117332

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la possibilité d'exonération de la redevance audiovisuelle des personnes bénéficiant de l'allocation spécifique de solidarité. En effet, alors que les bénéficiaires du RMI sont exonérées de la redevance précitée, les personnes touchant l'ALS ne sont pas inclus dans ce dispositif. Ceci semble constituer une inégalité dans la mesure où les montants de ces deux aides sont à peu près équivalents. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117332

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 955